

UN PARTENARIAT



INITIATIVE BIOSPHERE DORDOGNE



Faire du bassin de la Dordogne un lieu de démonstration de la capacité des hommes à concilier leur développement économique et leur bien-être social avec la préservation de la nature.
LE BASSIN DE LA DORDOGNE, RÉSERVE MONDIALE DE BIOSPHERE DEPUIS JUILLET 2012

Initiative Biosphère Dordogne PROGRAMME 2013-2015

IBD



Janvier 2016

SOMMAIRE

Préambule	1
L'association Initiative Biosphère Dordogne	3
Les actions soutenues par le programme IBD 2013-2015	5
Axe A Restauration de bras morts et d'annexes fluviales de la rivière Dordogne	7
Axe B Restauration environnementale de l'espace rivière	12
Axe C Effacement d'obstacles stratégiques à la continuité écologique et la création de frayères	18
Axe D Maîtrise des flux polluants entrant dans les retenues.....	24
Axe E Développer la dynamique de la Réserve de Biosphère	28



Préambule

EDF est un opérateur historique sur le bassin de la Dordogne où il exploite l'une des plus importantes chaînes hydroélectriques de France capable de produire une énergie de pointe, stratégique pour la sécurité du réseau électrique national.

EDF est fière de produire cette énergie renouvelable dans le cadre exceptionnel du bassin de la Dordogne, reconnu pour ses qualités environnementales, paysagères et culturelles.

La sensibilité des écosystèmes et la multiplicité des usages de l'eau, dont la production hydroélectrique fait évidemment partie, nous amènent à renforcer notre engagement dans les domaines environnemental et sociétal. C'est pourquoi, nous travaillons sans relâche à l'amélioration des dispositifs environnementaux, tels que les passes à poissons, ou à la gestion des débits à l'aval de la chaîne hydroélectrique de la Dordogne.

La désignation, par l'UNESCO, en juillet 2012, du bassin de la Dordogne comme Réserve mondiale de biosphère démontre que tous les efforts engagés ont produit des effets mais elle incite aussi à les poursuivre, de manière innovante et volontariste.

La création de l'association Initiative Biosphère Dordogne, en décembre 2012, sous l'impulsion de Xavier Ursat, Directeur de la division production et ingénierie hydraulique, et de Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne et Président d'EPIDOR, répond à ces objectifs. Elle concrétise la convergence de l'ambition environnementale d'EDF et de la volonté d'y contribuer exprimée par les élus de l'EPTB du bassin de la Dordogne, EPIDOR.

Ce document effectue le bilan des trois premières années de cette initiative. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour la prolonger afin de montrer, au niveau national et international, qu'il est possible de tendre vers une meilleure compatibilité entre la production hydroélectrique et le maintien d'un haut niveau de qualité environnementale. C'est la voie dans laquelle doit continuer à s'engager la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

Roland DECOUX

Directeur Adjoint
de l'Unité de production Centre d'EDF
Président d'IBD en 2015



En 1991, les Présidents des six départements traversés par la rivière Dordogne ont créé l'établissement public EPIDOR pour permettre un développement harmonieux du bassin de la Dordogne, respectueux des usages, de l'eau et des rivières. C'était un positionnement visionnaire à l'époque où le concept de développement durable n'était pas encore commun.

Depuis plus de vingt-cinq ans, EPIDOR mène de nombreux programmes pour préserver la qualité de l'eau, améliorer la gestion des débits de la Dordogne et de ses affluents, restaurer les populations de poissons migrateurs, prévenir le risque d'inondation... Ce travail a conduit l'UNESCO à inscrire, en 2012, le bassin de la Dordogne dans la liste mondiale des Réserves de biosphère.

EPIDOR est un outil moderne de gestion d'un fleuve et de ses affluents pour une société plus exigeante et constamment en mouvement. Il est aussi un outil collaboratif qui associe de nombreux élus et partenaires partageant le même objectif. EDF, principal gestionnaire de la chaîne hydroélectrique de la haute Dordogne, est l'un de ces partenaires.

Ensemble, nous avons imaginé et créé l'association Initiative Biosphère Dordogne, dans les quelques semaines qui ont suivi la décision de l'UNESCO. Notre objectif est de donner un coup d'accélérateur aux actions permettant de restaurer les rivières concernées par l'exploitation hydroélectrique mais également d'initier et de soutenir une dynamique sociale sans laquelle aucun progrès substantiel ne serait possible en matière environnementale.

En trois ans, IBD a soutenu de nombreuses actions, grâce aux fonds apportés par EDF, abondés par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et à l'ingénierie d'EPIDOR. Sans IBD, il est vraisemblable qu'une part importante de ces actions n'aurait pu être menée. Il est indispensable qu'IBD continue son action afin que le bassin de la Dordogne demeure une Réserve de biosphère au-delà de 2022, date à laquelle l'UNESCO réexaminera sa décision prise en 2012.

Germinal PEIRO

Député de la Dordogne,
Président du Conseil départemental
Président d'EPIDOR
Vice-Président d'IBD



La création de l'association Initiative Biosphère Dordogne a été perçue très positivement par l'agence de l'eau Adour-Garonne qui a vu dans ce nouvel outil la possibilité de démultiplier les actions et les financements au service de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne. À ce titre, l'Agence est le principal co-financier des actions soutenues par IBD. Ainsi, les financements apportés par EDF via IBD ont eu un effet levier déterminant.

L'association contribue ainsi à l'atteinte et au maintien du bon état écologique de la Dordogne, de la Maronne, de la Vézère... Sur ces rivières, les enjeux restent importants, compte tenu à la fois de leur taille, des pressions anthropiques qui s'y exercent, de leur caractère emblématique pour le territoire. Il en va aussi de notre responsabilité collective à maintenir sur le bassin de la Dordogne les huit espèces de poissons migrateurs européens, dont le saumon, l'esturgeon, la lamproie, l'anguille...

Je salue donc l'initiative prise il y a trois ans qui, à ma connaissance, n'a pas d'équivalent en France. L'agence de l'eau restera attentive à la poursuite de la dynamique lancée sur le bassin de la Dordogne et encouragera les actions vers le milieu naturel qui nous permettront de maintenir ou de retrouver le bon état de nos cours d'eau.

Laurent BERGEOT

Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne





L'association Initiative Biosphère Dordogne

Le 11 juillet 2012, le bassin de la Dordogne a été inscrit par l'Unesco sur la liste mondiale des Réserves de biosphère. Le bassin de la Dordogne intègre ainsi un réseau mondial rassemblant 631 sites d'exception à travers les cinq continents.

En résonance avec cette reconnaissance internationale, EDF et EPIDOR ont créé l'association Initiative Biosphère Dordogne en décembre 2012. Son objectif est de susciter et soutenir des projets destinés à améliorer la qualité environnementale globale du bassin de la Dordogne, en favorisant une meilleure intégration de l'activité hydroélectrique, et de concourir aux valeurs et aux objectifs de la Réserve de biosphère.

Ce partenariat alimente la dynamique créée autour de la Réserve de biosphère au bénéfice du bassin de la Dordogne et de ses rivières. Elles en sont, en effet, le cœur et elles sont aussi à l'origine d'une abondante énergie hydraulique qui explique la présence, sur la haute Dordogne, de l'une des plus grandes chaînes de barrages de France.

L'association a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions visant à :

- améliorer la qualité environnementale par des actions globalement réparties sur l'ensemble des cours d'eau et des milieux aquatiques du bassin de la Dordogne ;
- réduire l'impact de l'exploitation hydroélectrique des cours d'eau du bassin de la Dordogne sur les usages de l'eau et sur les milieux aquatiques.

Elle permet de mener ou de soutenir des études, des suivis écologiques, des actions de recherche, d'expérimentation et d'information, des interventions ou des acquisitions sur les cours d'eau et les annexes fluviales de la Dordogne et de ses affluents. Elle permet aussi de soutenir l'animation et la valorisation de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

L'association a été créée pour une durée de trois ans, de 2013 à 2015, dans un contexte de renouvellement des concessions hydroélectriques du bassin de la Dordogne. Sa pérennisation est envisagée par ses statuts.

La présidence est assurée alternativement par EPIDOR et EDF.



Signature par les représentants d'EDF et d'EPIDOR pour la création de l'association Initiative Biosphère Dordogne, le 1er mars 2013.

Historique et dates clés

- 11 décembre 2012 :** création de l'association Initiative biosphère Dordogne
- 18 janvier 2013 :** signature d'une convention financière entre IBD et EDF
- 14 mars 2013 :** 1ère assemblée générale
- 4 novembre 2013 :** 2ème assemblée générale
- 31 mars 2014 :** signature d'un contrat pluriannuel avec l'agence de l'eau Adour Garonne
- 5 janvier 2015 :** 3ème assemblée générale
- 9 novembre 2015 :** 4ème assemblée générale

Moyens

À travers IBD, EDF apporte une enveloppe potentielle de 2,6 M€ sur trois ans, pour mettre en œuvre le programme pluriannuel d'actions de l'association. La plupart des actions soutenues par IBD bénéficient de la participation financière d'autres partenaires, tels que l'agence de l'eau, les départements ou les régions.

EPIDOR, en tant qu'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, apporte son expertise technique et sa connaissance du bassin de la Dordogne, pour garantir l'efficacité et l'intérêt des projets soutenus par IBD. EPIDOR assure le secrétariat administratif de l'association et accompagne, avec EDF, les différents maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

5 axes d'actions

Le programme pluriannuel de l'association IBD s'articule autour de cinq grands axes :

- A. Restauration de bras morts et d'annexes fluviales de la rivière Dordogne
- B. Restauration environnementale de l'espace rivière : réhabilitation d'anciens sites de gravières, désenrochements, acquisition foncière, regain de zones humides
- C. Effacement d'obstacles stratégiques à la continuité écologique pour les poissons migrateurs et recréation de secteurs de frayères
- D. Reconquête de la qualité des retenues hydroélectriques : réduction des pollutions et de l'eutrophisation
- E. Actions culturelles et pédagogiques au service des valeurs promues par la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

EPIDOR et EDF, principal exploitant des barrages du bassin de la Dordogne, ont pu développer un travail partenarial autour d'études et de suivis écologiques, d'actions sur le régime des eaux, sur les milieux aquatiques et sur la restauration de la continuité écologique, d'information et de concertation des usagers et des partenaires.

EPIDOR et EDF souhaitent aujourd'hui, comme membres fondateurs d'une association, renforcer et pérenniser ce partenariat pour améliorer la qualité environnementale de la Dordogne, notamment par une meilleure intégration environnementale et sociétale de l'activité hydroélectrique dans le bassin de la Dordogne. Dans cet objectif, EDF, dans le cadre de son activité d'exploitant de barrages hydroélectriques, souhaite accroître davantage son implication en matière environnementale dans le bassin de la Dordogne.

EPIDOR en tant qu'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, souhaite concourir à cette démarche en apportant son expertise et sa connaissance du bassin de la Dordogne.

Extrait du préambule des statuts d'IBD

Le programme d'actions IBD 2013-2015

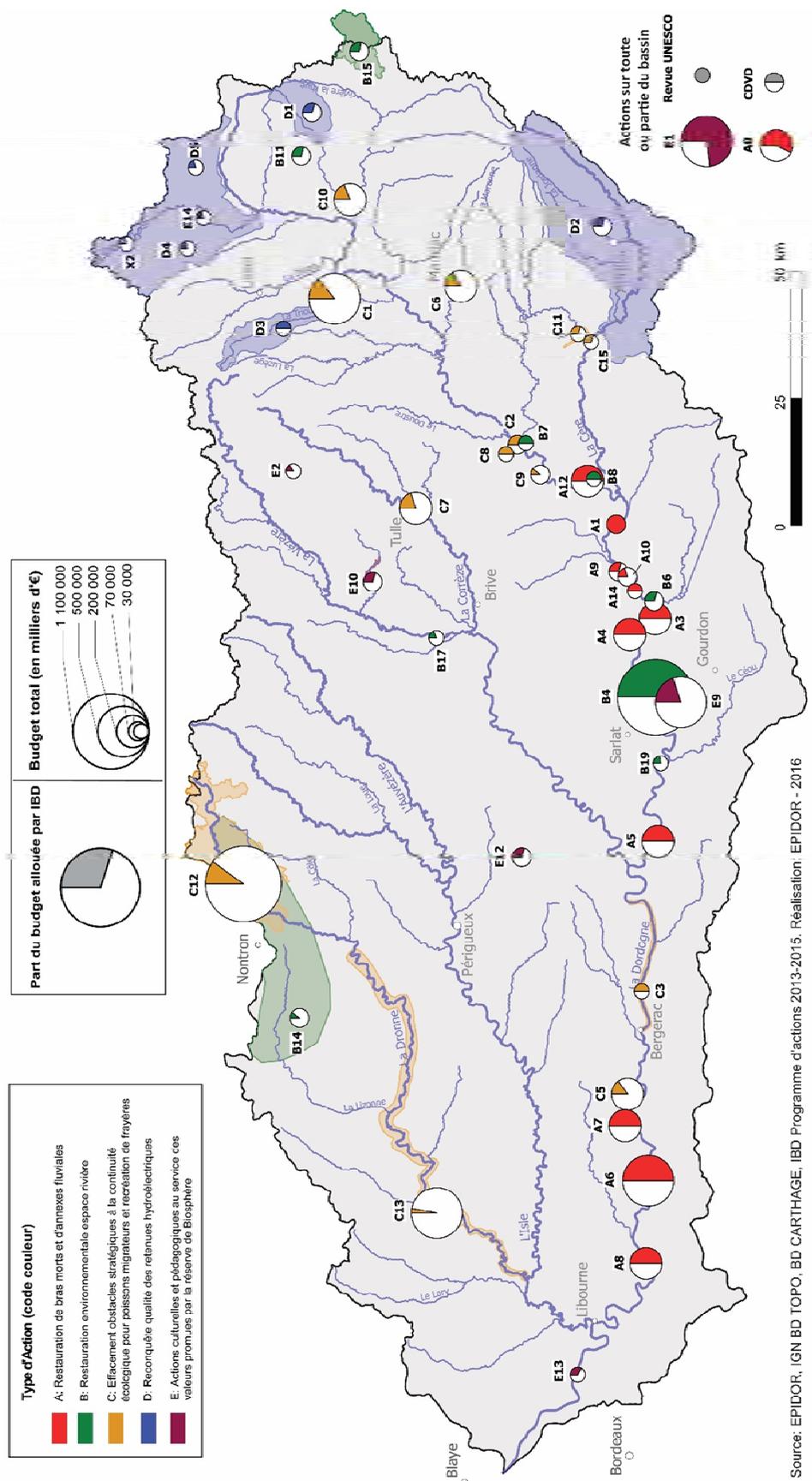
Dès mars 2013, l'Assemblée générale de l'association IBD a examiné 64 actions programmées sur les années 2013 et 2014. IBD a décidé de soutenir 52 d'entre elles dont 43 ont été menées à leur terme.

En 2015, 45 actions ont été examinées, 19 ont bénéficié d'un accord d'IBD et 14 ont été effectivement aidées.

Au final, en trois ans, IBD a soutenu 57 actions participant à 49 projets portés par 31 maîtres d'ouvrage, pour un montant d'aide total de plus de 2 M€.

Maître d'ouvrage	Dpt
Commune de Sainte Croix de Mareuil	24
Commune de Monsec	24
Commune de Combiers	16
Commune de Saint-Pierre-de-Frugie	24
Commune de Firbeix	24
Commune de St-Viance	19
Commune de Mauriac	15
Commune de Saint Geyrac	24
Communauté de communes Castillon-Pujols	33
Communauté de communes Pays de Fénelon	24
Communauté d'agglomération de Tulle	19
Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac	15
Communauté de communes Gorges Haute Dordogne	19
Communauté de communes du canton de Domme	24
PNR-Périgord Limousin	24-87
PNR-Volcans d'Auvergne	63-15
SMPVD	46
SMETAP	24
EPIDOR	BV
Syndicat des 3 bassins	24
AAPPMA la truite Neuvicoise	19
FDPAAPPMA 46	46
FDAAPPMA 19	19
FDAAPPMA 15	15
FDAAPPMA 33	33
FR CIVAM Limousin	19
FR CIVAM Auvergne	63
Bois Lim	19
CEN Auvergne	63-23
SEPANSO	24
Limousin Nature Environnement	19

Les projets soutenus par IBD programme 2013-2015



Restauration de bras morts et d'annexes fluviales

- A0 Étude et maîtrise d'œuvre pour 12 projets de restauration sur la rivière Dordogne
- A1 Étude projet de reconfiguration du seuil et bras de Carennac et de la couasne de Cabrette
- A3 Restauration couasne du Bastit à Pinsac
- A4 Restauration (déensrochement, dégagement peupleraie, reboisement) de la presqu'île de Gimel
- A5 Restauration de l'île et de la couasne du Coux
- A6 Réouverture de la couasne de Rivet à Saint-Antoine-de-Breuilh
- A7 Reconfiguration de l'îlot et du bras du Fleix
- A9 Restauration couasne de Gluges
- A10 Restauration couasne de Roc del Nau
- A12 Restauration du canal et bras mort d'Estresse
- A14 Restauration de la libre circulation piscicole sur le bras mort du Bial à Meyronne

Restauration environnementale espace rivière

- B4 Acquisition et renaturation (déensrochement, reprofilage, reboisement) gravière de Veyrignac
- B6 Restauration confluence Ouyse Dordogne
- B7 Aménagement des bras de Basteyroux sur la Maronne
- B8 Renaturation gravière d'Altiliac
- B11 Restauration de la tourbière de Crespy Greloux
- B14 Acquisition de zones humides sur le territoire du PNRPL et le BV de la Nizonne
- B15 Préservation des lacs et tourbières du BV de la Godivelle
- B17 Renaturation et mise en valeur pédagogique de la gravière de la Feyrie Nord
- B19 Renaturation d'une berge de la rivière Dordogne

Effacement obstacles stratégiques à la continuité écologique pour poissons migrateurs et récréation de frayères

- C1 Réalisation de la digue d'Yeux dans la retenue de Neuvic pour favoriser la reproduction du brochet
- C2 Création de frayères à salmonidés sur le secteur des quais d'Argentat
- C3 Création de frayères (alose-lamproie) entre Mauzac et Bergerac
- C5 Acquisition et restauration de la continuité écologique du cours d'eau le Barailler
- C6 Effacement du seuil de la Coste Mauve
- C7 Renaturation de la rivière Corrèze dans Tulle
- C8 Restauration de la libre circulation sur la Souvigne
- C9 Restauration de la libre circulation sur le Foulissard
- C10 Aménagement du seuil du moulin de Nicolet
- C11 Restauration du ruisseau de Branugues
- C12 Restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne
- C13 Restauration de la continuité écologique sur la Dronne en aval de Brantôme
- C15 Recharge en granulat favorable à la reproduction

Reconquête qualité des retenues hydroélectriques

- D1 Diagnostic des exploitations agricoles bassin Tarentaine
- D2 Diagnostic des exploitations agricoles amont Saint-Étienne-Cantalès
- D3 Restauration de la qualité écologique du bassin de Manzac pour limiter impacts sur Triouzoune
- D4 Accompagnement des exploitants pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau
- D5 Accompagnement des exploitants pour construire des systèmes respectueux de la ressource en eau

Actions culturelles et pédagogiques au service des valeurs promues par la réserve de Biosphère

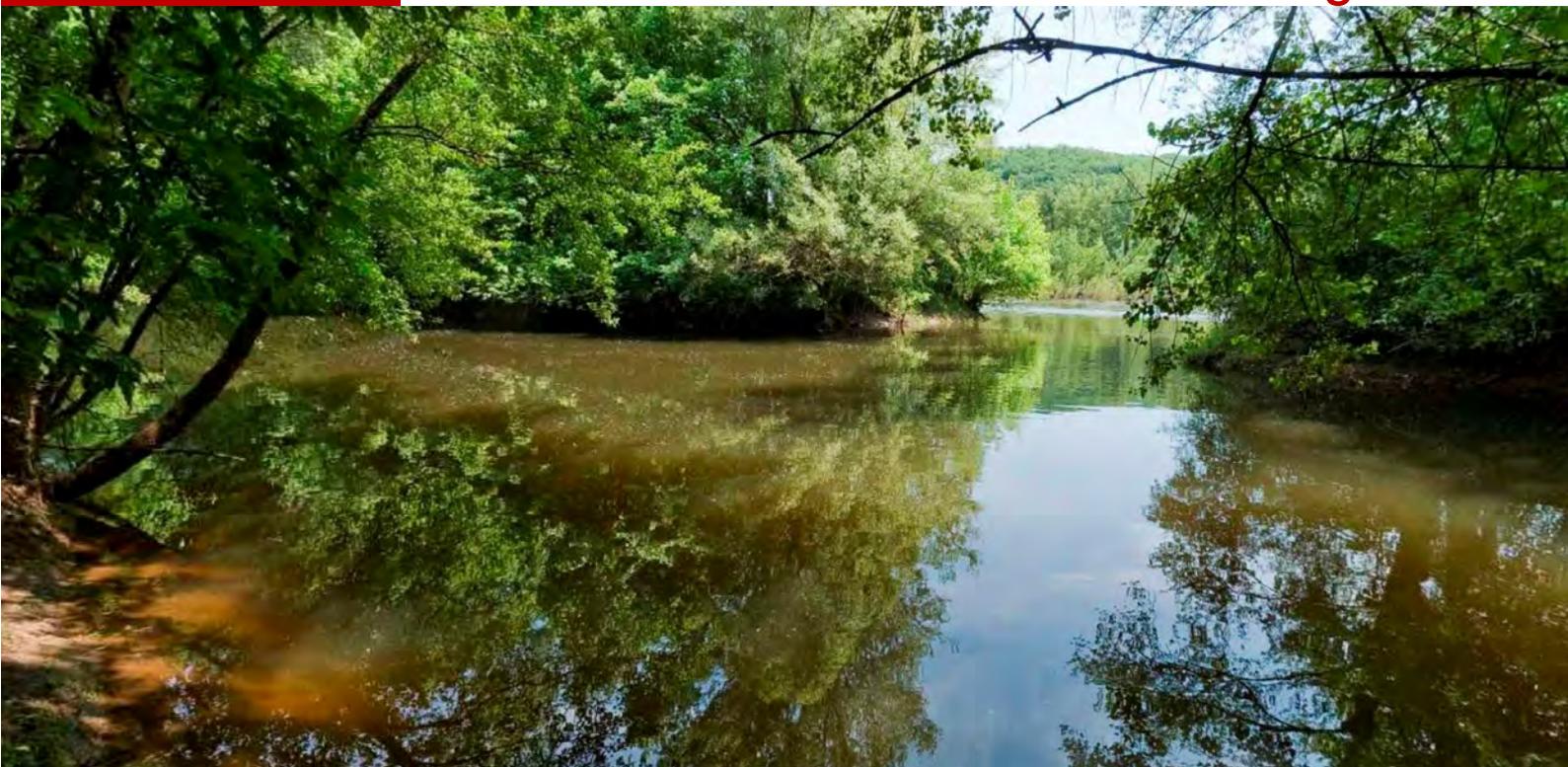
- E1 Animation territoriale Biosphère et communication (2013/2014/2015)
- E2 Edition d'un guide des bonnes pratiques sylvicoles et formations avec des chantiers types
- E9 Aménagement pédagogique du marais de Groléjac
- E10 Valorisation du patrimoine naturel de la vallée du Brézou
- E12 Démarche de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel de la commune de St-Geyrac
- E13 Mallette pédagogique Anguille
- E14 Gestion et préservation des zones humides
- X2 Actions de préservation de la Moule perlière et de son habitat (CTC)

Autres actions

CDVD Contrat de destination
Revue UNESCO

NB. : Plusieurs actions concernant un même site (par exemple, les études suivies de travaux) constituent « un projet ».

Restauration de bras morts et d'annexes fluviales de la rivière Dordogne



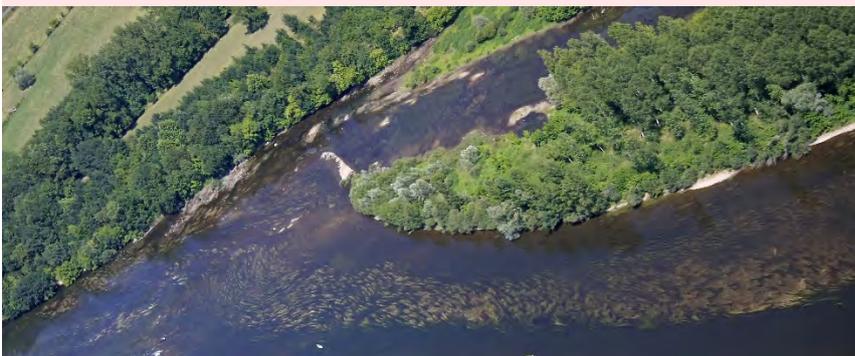
Les bras morts sont des secteurs vitaux pour les populations piscicoles d'un cours d'eau comme la Dordogne. Le réchauffement précoce des eaux dans ces endroits offre des conditions thermiques idéales pour la reproduction des espèces de poissons d'eau calme. Il permet le développement d'une nourriture abondante pour les alevins : le plancton. La nature des fonds très diversifiée permet le développement d'une végétation abondante caractéristique de ces milieux, qui sert de support de frai privilégié à de nombreuses espèces et qui est à l'origine de la production d'une nourriture appréciée des poissons et batraciens : petits crustacés, larves d'insectes, etc. Les conditions clémentes de débits à l'intérieur de ces bras en font des lieux privilégiés de vie pour les poissons d'eau calme mais aussi d'abris pour de nombreuses espèces d'eau vive : lors des crues hivernales et printanières, il est fréquent de voir s'y réfugier truites, barbeaux et chevaines.

Mais, la Dordogne a subi de nombreuses extractions de graviers, son niveau s'est abaissé et certains de ces bras se sont en partie déconnectés du cours principal de la rivière. Avec l'artificialisation des débits liée à l'équipement hydroélectrique de la haute Dordogne, la

dynamique fluviale s'est aussi amoindrie. Une certaine stabilité morphologique s'en est suivie, rendant beaucoup plus lente, voire impossible la reconstitution spontanée de ce type de milieu. Ainsi, aujourd'hui, les annexes de la Dordogne, victimes de cette stabilité des débits, tendent à se remplir d'embâcles, à se combler et n'évoluent plus que dans le sens d'une transformation en milieux terrestres et donc à disparaître. Cette diminution des différents milieux qui servaient à la reproduction des poissons, amphibiens et au développement de végétations caractéristiques réduit la biodiversité des écosystèmes aquatiques du bassin versant.

Pour compenser cette évolution, des travaux ont été engagés pour reconnecter bras morts et annexes fluviales et reconstituer ainsi les zones de frayères et les habitats aquatiques disparus. Toutes ces opérations sont bien-sûr précédées d'études précises et de procédures longues et complexes garantissant leur réussite : topographie, inventaires faunistiques et floristiques, analyses biologiques et hydrauliques. Elles font aussi l'objet de nombreuses concertations avec les usagers concernés : pêcheurs, riverains, industriels, agriculteurs et les nombreuses administrations en charge du suivi de ces dossiers (DREAL, DDT, Onema, Agence de l'eau).

La couasne du Coux



Coux-et-Bigaroque - Dordogne
Maître d'ouvrage : EPIDOR

La Couasne du Coux est située au niveau de la commune de Coux-et-Bigaroque, dans le département de la Dordogne. Elle se situe en rive droite de la Dordogne, et constitue, avec près de 700 mètres de long et une superficie d'environ 84 hectares, la plus grande couasne de Dordogne.

La couasne du Coux est considérée comme l'une des plus riches du cours de la Dordogne d'un point de vue biologique. Elle est alimentée à l'amont par deux chenaux qui lui confèrent un léger courant et est connectée au lit vif de la Dordogne par l'aval. En période de hautes eaux, elle constitue pour partie un bras secondaire de la rivière Dordogne grâce aux nombreux fossés, dépressions ou rus qui l'entourent et assurent son alimentation et sa connexion avec le lit vif de la rivière.

On y observe des boisements stratifiés pionniers constitués de plusieurs espèces de saules (blanc, fragile, à trois étamines, pourpre), ainsi qu'une présence importante de groupements végétaux d'intérêt patrimonial et de groupements d'hélophytes.

Cette diversité de la végétation crée de multiples habitats pour la faune terrestre et aquatique. La couasne constitue une zone de frayère très importante pour différentes espèces de poissons ainsi qu'une zone de grossissement pour les alevins. Elle présente également des habitats particulièrement intéressants pour la faune aviaire et abrite par exemple une des plus grandes héronnières du bassin.

De nombreuses études ont montré que le bras mort du Coux était une halte migratoire importante pour les oiseaux aquatiques et terrestres mais également une zone très attractive pour certains mammifères très rares comme la loutre ou le vison d'Europe. On observe ainsi sur la rive gauche une importante colonie d'hirondelles de rivages.

Comme dans la majorité des bras morts, ce potentiel écologique exceptionnel est menacé par différents phénomènes issus de l'impact cumulé d'une ancienne extraction de graviers située à l'aval ayant abaissé le niveau de la rivière et de l'effet des variations de débits consécutives de l'exploitation hydroélectrique (éclusées) :

- Le comblement de la couasne par l'aval ainsi que l'exhaussement des atterrissements qui induisent une perturbation de la continuité écologique en période de

basses eaux de la Dordogne en piégeant reproducteurs, alevins et œufs.

- La colonisation des atterrissements en amont par les végétaux ligneux qui en période de hautes eaux jouent le rôle de peigne et favorisent l'exhaussement.

Travaux réalisés

Les travaux réalisés visent ainsi à redonner un fonctionnement hydraulique favorable au bras, à permettre une meilleure accessibilité du bras depuis la Dordogne en aval et à redynamiser la végétation en favorisant les espèces locales. Il s'agit de recréer des conditions qui favoriseront le développement d'espèces floristiques typiques : espèces des forêts alluviales (saule), des secteurs d'eaux calmes (potamot, callitriche), des grèves (bident) et des berges (Iris, Carex, Menthe).

Ce développement floristique sera à son tour favorable à la recolonisation d'une faune riche : poissons phytophiles* (brochet, rotengle, tanche) qui déposeront leurs œufs sur la végétation aquatique, amphibiens (grenouille agile, crapaud commun), insectes (libellules)...

Les travaux ont concerné :

- Des terrassements créant des anses au sein des boisements pour accroître les zones d'eau calme en hiver ainsi que le déboisement et l'arasement de l'atterrissement situé en aval pour redonner de la continuité entre le bras et la rivière.
- Des travaux forestiers : abattage et/ou arrachage pour ouvrir le milieu et faciliter le terrassement ainsi que le débroussaillage et/ou l'abattage d'espèces ligneuses de nature invasive (Érable negundo).
- Des travaux de végétalisation : plantation de boutures de Saule blanc et de Peuplier noir au niveau de l'îlot central.
- La remise en état du mobilier pour le bétail : remontée d'une clôture en bas de berge pour éviter la pénétration par le bétail sur le Domaine Public Fluvial. Un abreuvoir a été construit pour éviter au bétail de pénétrer dans le cours d'eau.

* Qui déposent leurs œufs sur des végétaux immergés

Ce projet est issu du schéma directeur de gestion du lit et des berges de la Dordogne réalisé en 2006 pour EPIDOR par le bureau d'études Biotec, en concertation avec les acteurs de la rivière et les communautés de communes riveraines.

Dès la première année, des résultats écologiques prometteurs...

Sur les cinquante dernières années, la rivière Dordogne a été fortement perturbée, d'un point de vue physique et morphodynamique, par les actions de l'homme. Elles sont à l'origine d'une :

- substitution aux formations pionnières (saulaies arbustives) de boisements à bois durs (frênaie-aulnaie, saulaie à saules blancs et peupliers noirs, etc.) ;
- progression importante des boisements, fixation des sols et fermeture de la rivière par la végétation (effet de couloir – relative banalisation);
- diminution de la variété des milieux du fait du comblement ou de la déconnexion des annexes hydrauliques.

Les travaux engagés par EPIDOR sur cette couasne ont pour objectif de compenser les dysfonctionnements morpho-dynamiques dont elle fait l'objet et de lutter contre son appauvrissement biologique et sa colonisation par les essences invasives.

Constat avant travaux

Les inventaires réalisés sur la couasne du Coux indiquent la présence de six habitats d'intérêt communautaire. Aucune espèce végétale protégée n'a été répertoriée sur le site. Seules deux plantes d'intérêt patrimonial sont mentionnées, le Scirpe ové (*Eleocharis ovata*) et la Spirodèle à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*).

Résultats après travaux

Ce site a été prospecté en août et septembre 2015, un an après la réalisation des travaux. Les résultats montrent que les habitats d'intérêt communautaire inventoriés avant travaux sont toujours présents sur le site. Les milieux pionniers sont davantage présents et diversifiés. L'ensemble des secteurs réouverts et inondés une grande partie de l'année ont été colonisés par des végétations de gazons amphibies et des grèves alluviales (*Bidens* et/ou *Chenopodium* selon les secteurs). Plusieurs plantes aquatiques non observées au sein des herbiers d'eaux calmes sont aujourd'hui présentes, dont plusieurs sont d'intérêt patrimonial. Au total, ce sont 23 plantes et 2 bryophytes d'intérêt patrimonial qui ont été répertoriées sur le site le 28/08/2015 et le 02/09/2015, dont 5 espèces protégées. Le fait de retrouver des milieux propices à l'expression d'espèces protégées comme la Lindernie des marais permet aussi de contribuer à la richesse et à la diversité génétique de ces populations.

D'après les prospections de W. Ratel



Pêche électrique dans la couasne du Coux

Restauration de la Presqu'île de Gimel

Commune de
Lanzac (46)

Maître d'ouvrage
EPIDOR



La couasne de Gimel a fait l'objet dans le passé d'actions de gestion inadaptées, avec en particulier la mise en œuvre d'un empiérement de rive sur près de 350 mètres et la plantation d'une peupleraie.

Les travaux engagés sur le site (démontage de l'empiérement, retalutage de berge, revégétalisation...) ont permis de restaurer la fonctionnalité écologique du bras mort et de diminuer la problématique de piégeage liée aux éclusées hydroélectriques.

Près de 1800m³ de roche ont été concassés sur site et réinjectés dans la Dordogne dans une logique de recharge sédimentaire.

Réouverture de la couasne de Rivet

Commune de Saint-
Antoine-de-Breuilh (24)

Maître d'ouvrage
EPIDOR



La couasne de Rivet, déconnecté du lit vif de la Dordogne et de la nappe alluviale, n'est alimentée que lors des hautes eaux.

Les travaux de restauration ont consisté à creuser l'extrémité aval du bras mort sur une profondeur moyenne de 1m50 pour une longueur d'environ 200 m afin de le reconnecter à la Dordogne.

Ce projet a pour vocation de restaurer la naturalité du site et de recréer des conditions favorables au développement d'éléments rares de la flore (Potamot, Callitriche, Renouée poivre d'eau, Iris, Carex, Menthe, Reine des prés...) et de la faune (Brochet, Rotengle, Grenouille agile, Crapaud commun, Libellules...)

Reconfiguration de l'îlot et du bras du Fleix

Commune du
Fleix (24)

Maître d'ouvrage
EPIDOR



L'île du Fleix est fortement perchée et ses berges subverticales ne permettent pas l'installation d'une végétation diversifiée (boisement quasi monospécifique d'Érable negundo). Par ailleurs, ce

bras secondaire est dans une dynamique de déconnexion, ce qui risque à terme d'impacter la qualité paysagère du site et la pratique de certains usages.

Les travaux d'abaissement du toit de l'île jusqu'à des niveaux d'étiage (pour favoriser un hydrocurage du lit) et le remodelage de la pente des berges devraient permettre à une végétation pionnière des grèves alluviales de s'implanter sur l'île et également de recréer des zones propices au frai de certaines espèces piscicoles.

Restauration de la couasne du Bastit



Commune de
Pinsac (46)

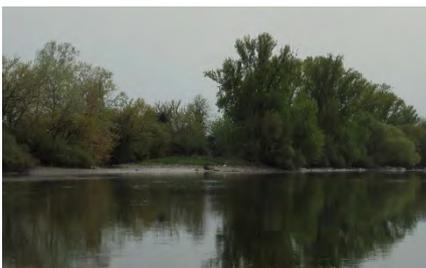
Maître d'ouvrage
EPIDOR

La couasne du Bastit est une annexe fluviale de la Dordogne particulièrement sensible aux éclusées hydroélectriques et qui régulièrement enregistre d'importants piégeages piscicoles.

La restauration écologique du site s'est opérée à travers l'arasement du toit de la digue séparant les deux parties du bras et la suppression du bouchon vaseux (décapage à + 50 cm au-dessus du niveau d'étiage) présent à la confluence avec la Dordogne et limitant les conditions d'alimentation du bras mort.

La restauration de la fonctionnalité écologique de la couasne doit permettre à la fois de limiter le piégeage piscicole en amont et de conserver des conditions favorables à la végétation humide. La configuration attendue sera aussi propice à l'implantation de gazons amphibies composés d'espèces d'intérêt patrimonial.

Réouverture du bras de Guilhem



Commune de Sainte-
Florence (33)

Maître d'ouvrage
Communauté de
communes Castillon
Pujols

Le bras de Guilhem est une annexe hydraulique de la Dordogne fortement encombrée dans sa partie médiane mais aussi colmatée dans sa partie aval par les vases déposées lors des phénomènes de marée.

Les travaux de restauration visent à la fois la réouverture de l'extrémité amont du bras secondaire, l'arasement de l'îlot et le remodelage de son extrémité (600 m² de terrassement) ainsi que la revégétalisation des surfaces travaillées.

L'opération doit permettre une alimentation et une mise en eau plus régulière de ce bras secondaire de la Dordogne qui à terme devrait favoriser « la chasse » des vases accumulées à l'extrémité aval du bras.

Restauration du bras mort d'Estresse

Commune de Beaulieu-sur-Dordogne (19)

Maître d'ouvrage
EPIDOR



Le bras mort d'Estresse représente un des plus grand bras morts du département de la Corrèze. Cet ancien bras secondaire de la Dordogne, impacté par les extractions, est profondément banalisé et perturbé par la présence d'une STEP en berge qui se rejette en trois points depuis l'amont du bras.

Les travaux de restauration morpho-écologique doivent rendre plus attractive l'entrée aval du bras via des travaux forestiers choisis et ciblés ainsi que des opérations de terrassement en déblai (renaturation des substrats de la couasne, valorisation des boues et végétalisation).

Restauration de la couasne de Gluges

Commune de Martel (46)

Maître d'ouvrage
SMPVD



La couasne de Gluges se déconnecte peu à peu de la Dordogne à la fois à cause de la présence d'un amoncellement sablo-vaseux à son entrée et d'un remaniement anthropique maladroït dans sa partie amont. Les berges sont par ailleurs quasi exclusivement colonisées par des essences peu caractéristiques de ces milieux ainsi que des espèces invasives (Renouée du Japon).

La réouverture d'un chenal dans le bras a permis la reconnexion amont et aval de la couasne à l'étiage. Par ailleurs, le retalutage de la pente de la berge et la re-végétalisation par des essences locales ont permis d'optimiser les fonctionnalités écologiques du site.

Restauration de la libre circulation piscicole sur le bras mort du Bial

Commune de Meyronne (46)

Maître d'ouvrage
FDAAPPMA46



La couasne du Bial, a subi un comblement progressif au cours des années qui, à très court terme, soulève un risque d'isolement total du site. Pourtant la couasne a été identifiée comme un site

privilegié pour la reproduction du brochet et les autres espèces phytophiles. Elle offre un très fort potentiel en matière de zones refuge, de zones de grossissement et de zones de frayères.

Les travaux ont consisté à reprofiler un atterrissement disposé à la confluence du bras mort et de la rivière et à créer un chenal de libre circulation piscicole d'environ 1 mètre de sur-profondeur à l'intérieur du bras.

L'opération a permis d'optimiser la fonctionnalité de cette zone de frayère en facilitant l'accès au site par les géniteurs ainsi que la sortie des alevins en période de basses eaux.

Étude prospective de reconfiguration du seuil et du bras de Carennac ainsi que de la couasne de Cabrette



Communes de Carennac et de Tauriac (46)

Maître d'ouvrage
EPIDOR

La Dordogne, dans le secteur de Carennac, est soumise à une dynamique fluviale relativement active qui suscite depuis longtemps l'attention et l'intervention des gestionnaires que ce soit sur le bras de Carennac (envasement, usages développés dans le bourg) ou le seuil (stabilité de l'ouvrage, circulation des poissons).

Une étude prospective a été réalisée afin de fournir des éléments techniques de réflexion et d'aide à la décision pour les élus locaux.

L'analyse réalisée a permis à la fois une meilleure connaissance du fonctionnement actuel de la rivière et des aménagements existants (seuil, passes, plan d'eau) dans ce secteur ainsi que les tendances d'évolution à long terme.

Restauration de la couasne de Roc del Nau



Commune de Martel, de Creysse et de Montvalent (46)

Maître d'ouvrage
SMPVD

La couasne de Roc del Nau n'a pas un fonctionnement optimal, en raison notamment de la présence d'engorgements au niveau de sa connexion aval à la Dordogne. Ceux-ci créent des obstacles à l'écoulement des eaux et des sédiments, et engendrent la formation de bouchons accélérant la fermeture de la couasne. La couasne est un site particulièrement sensible aux éclusées et de fortes mortalités d'alevins sont observées chaque année.

Une étude de conception-projet a été lancée et a permis de proposer aux élus locaux différents scénarios d'intervention. C'est le scénario permettant de garantir la fonctionnalité de la couasne sur le long terme qui a été retenu par les élus et le comité de suivi.



Les vallées alluviales sont indissociables du bon état des rivières mais elles sont aussi le lieu de nombreuses activités, en vue de l'exploitation de ressources et parfois d'urbanisation. Dans la vallée de la Dordogne des aménagements se sont ainsi développés sur les berges de la rivière en lien avec l'exploitation des granulats alluvionnaires, l'exploitation agricole et la protection pour la stabilisation des terres riveraines. Ces activités ont eu pour conséquence de faire disparaître certains milieux, de figer ou au contraire d'accélérer l'évolution de certains sites.

Pour compenser ces évolutions passées, des opérations de restauration ont été engagées visant à supprimer les contraintes exercées sur les rives et, lorsque cela est nécessaire, à réaliser une reconfiguration des lieux propice au développement de milieux naturels diversifiés. Trois types d'aménagement ont été réalisés.

Restauration d'anciennes gravières

Plusieurs sites d'extraction de granulats présents sur le lit majeur, parfois à proximité directe de la rivière, sont aujourd'hui sans activité ; les remises en état imposées par la loi sont en général très minimalistes et très insuffisantes pour permettre le développement de véritables milieux naturels alluviaux caractéristiques d'une rivière comme la Dordogne. Certains sites sont même orphelins et ne constituent plus que des trous d'eau sans intérêt ni piscicole ni écologique voire des friches industrielles. Ces sites constituant un potentiel très intéressant pour reconstituer des écosystèmes alluviaux, des travaux ont été engagés pour les reconfigurer.

Restauration des possibilités de divagation latérale du lit

L'équilibre morphodynamique d'un cours d'eau dépend de sa capacité à ajuster son transport solide à la réalité de ses débits. Plusieurs phénomènes concomitants ont altéré cette capacité sur la Dordogne : les extractions historiques de graviers dans le lit de la rivière qui ont provoqué un abaissement du lit ; le blocage par les barrages de nouveaux apports sédimentaires provenant de l'amont du bassin ; la modification du régime de débits qui amoindrit les capacités de remobilisation des sédiments ; l'implantation d'ouvrages de protection des berges qui limite les possibilités de remobilisation des sédiments sur certaines portions de berges. Pour compenser localement ces situations de déficit et favoriser des apports de sédiments, des travaux de suppression de protection de berges ont été expérimentés dans des sites où cela ne représentait pas une nuisance pour les propriétés riveraines.

Restauration et gestion des milieux humides

Le morcellement et la détérioration des zones restantes rendent la situation critique pour la survie de certains types d'écosystèmes et pour la gestion équilibrée de l'eau. Les zones humides sont d'intérêt général c'est pour cette raison que l'IBD choisit d'agir pour les préserver et si possible pour les restaurer. Il est en effet possible de recréer ou de rétablir la fonctionnalité de certaines zones humides dégradées ; cela peut nécessiter des travaux comme l'évacuation de dépôts ou de remblais, le profilage de terrain, la suppression de rejets, le recul de digues. Dans bien des cas il suffit de changer les modes de gestion et d'attendre que les équilibres se rétablissent.

Désenrochement de la presqu'île de Gimel



Lanzac - Lot
Maître d'ouvrage : EPIDOR

À l'aval du pont de Lanzac et en un endroit où la vallée s'élargit momentanément avant de voir confluer la Dordogne avec la Borrèze (affluent rive droite dont le tracé emprunte d'ailleurs un ancien méandre de celle-ci), la rivière décrit un léger « S » jusqu'à rejoindre la falaise de Cieurac et le pont du même

Si l'axe principal des écoulements et le tracé général actuel de la Dordogne datent de plusieurs dizaines de milliers d'années, la physionomie physique et en section de la rivière n'en a pas moins connu quelques légères évolutions et « ajustements » au cours de la seconde partie du siècle passé. Soumise, en effet, à un processus d'érosion progressive (enfouissement du lit) suite ou concomitamment aux extractions entreprises en lit mineur en amont immédiat du pont de Lanzac (extraction de près de 700.000 m³ de matériaux alluvionnaires entre 1931 et 1981), la Dordogne s'est ici adaptée en augmentant sa pente générale (variation de 0,07% à 0.13% entre 1936 et 1998) puis en façonnant un chenal d'écoulement préférentiel des eaux plus sinueux au sein même du lit mineur (accentuation du profil dissymétrique du lit en section).

En 1978, et par comparaison aux relevés de 1937, l'abaissement du lit sur ce tronçon était alors estimé de l'ordre de 40 à 60 cm (sources : Sylvain Macé). Il s'est exacerbé par la suite. Amplifié d'ailleurs lui-même par les travaux d'empierrement de rive, cet enfouissement a conduit à un boisement progressif des anciens bancs (fermeture du lit), à la perte du chenal d'écoulement qui préexistait au lieu-dit « la rivière », rive droite (disparition des modalités d'alimentation amont), ainsi qu'à l'émergence d'un double et vaste banc en vis-à-vis de l'actuelle presqu'île de Gimel. L'empierrement situé en rive gauche de la Dordogne au droit de la couasne de Gimel est actuellement affouillé et ne protège aucun bien de valeur.

Pour favoriser le travail érosif (dissipation de l'énergie hydraulique) et une recharge en matériaux de la rivière, le site de la presqu'île de Gimel a fait l'objet d'une acquisition foncière en 2013 et des travaux de démontage complet de l'empierrement désormais affouillé et situé rive gauche et en extrados de courbure au droit de la couasne de Gimel ont été réalisés en 2014.

Travaux réalisés

Un désempierrement complet de la rive gauche de la Dordogne a été réalisé sur une longueur proche de 400 mètres et représentant un volume de blocs d'empierrement de 1885 m³.

Après broyage et concassage sur place des matériaux pierreux à une granulométrie comprise entre 0 et 150 mm, ils ont été réinjectés dans la Dordogne afin de contribuer à la recharge solide de la rivière.

Cette berge vive peut maintenant évoluer naturellement en se végétalisant mais aussi en présentant des fronts d'érosions propice à la libre divagation de la rivière. Cela devrait contribuer localement à la recharge solide de la rivière dans un secteur où l'incision de la Dordogne est prononcée (conséquence des anciennes extractions de granulats dans le lit vif de la rivière). Les habitats de front de berge pourront constituer des supports intéressants pour la nidification d'hirondelles de rivages (espèces protégée au niveau national et d'intérêt européen).

Le terrain riverain adjacent au front de berge de 5 hectares a été acquis par la collectivité et permettra en plus l'implantation de milieux alluviaux spontanés.



La rivière retrouve ici un espace de divagation (berges désempierrées de la Dordogne à Lanzac après travaux)

Restauration écologique de la gravière de Veyrignac



Veyrignac - Dordogne
Maître d'ouvrage : Communauté de commune
Pays de Fénelon et EPIDOR

L'ancienne gravière de Veyrignac est située dans le département de la Dordogne, sur les communes de Veyrignac, Carsac-Aillac, Sainte-Mondane et Calviac en Périgord, en bordure de la rive gauche de la Dordogne.

Les extractions de matériaux et la diminution des apports solides depuis l'amont ont progressivement conduit à une incision du lit mineur de la rivière (localement près de 2m), ainsi qu'à sa chenalisation et son uniformisation.

Sur les seuls territoires de Carsac-Aillac et Veyrignac, les extractions réalisées en lit mineur jusqu'au début des années 1980 représentent près de 680 000 m³.

Les états des lieux réalisés dans le cadre de Natura 2000 sur le site de l'ancienne gravière ont montré que les habitats naturels, et tout particulièrement les habitats alluviaux, bien qu'existant encore sous des formes parfois atypiques, ont été modifiés et s'avèrent en proie à des processus de banalisation (vieillesse accélérée des formations végétales riveraines, substitution aux formations pionnières, diminution de la variété des milieux...).

Pour autant ce secteur de la Dordogne présente de larges surfaces boisées (anciennes terrasses alluviales) ou en friches, offrant ainsi un potentiel biologique indéniable mais malheureusement « contraint » par l'existence des vestiges de la gravière.

L'ancien site industriel est constitué de larges surfaces à nu relativement stériles ainsi que de remblais qui limitent les conditions d'inondabilité et donc l'expression des dynamiques fluviales. Par ailleurs, les plans d'eau, héritages de l'activité d'extraction, représentent des pièges à sédiments qui pourraient être à l'origine d'un nouveau déséquilibre morpho-dynamique.

Travaux réalisés

Les travaux de renaturation de l'ancienne gravière de Veyrignac visent à reconstituer un espace naturel alluvial de 16 hectares à fort potentiel de biodiversité, tout en limitant le risque de capture de la gravière par la rivière. Pour mettre en œuvre ce projet de renaturation, la Communauté de communes du Pays de Fénelon a acquis avec l'aide d'IBD et de l'Agence de l'eau l'ancien site industriel.

Les travaux de restauration ont consisté tout d'abord à supprimer un empiérement en rive gauche de la Dordogne d'une longueur proche de 400 mètres afin de permettre à la rivière de retrouver une réelle liberté dans son travail d'érosion latérale.

Les terrains ont été ensuite décaissés sur des épaisseurs allant de 50cm à 2 m avec l'objectif de reconstituer deux niveaux de terrasse, ce qui permettra d'augmenter le champ d'expansion des crues dans un secteur sans enjeux humains (habitations ou infrastructures).

Enfin, les surfaces actuellement en eau au sein de la gravière ont été remodelées afin de compléter la diversification de la mosaïque de milieux humides. Une ancienne annexe hydraulique a été reconnectée à la Dordogne et un nouveau bras mort a été créé après un travail de remodelage.

Afin d'assurer la création d'une mosaïque de milieux humides et alluviaux, les sols préalablement travaillés ont été végétalisés dès la fin des mouvements de terre.

La tourbière de la Godivelle



*La Godivelle – Puy-de-Dôme
Maître d'ouvrage : Parc naturel régional des
volcans d'Auvergne*

Les tourbières et lacs de de La Godivelle sont classés Réserve naturelles Nationales et en zone centrale de la Réserve de Biosphère du bassin de la Dordogne.

Le diagnostic sur les zones humides engagé depuis 2008 a permis d'apporter de nouvelles connaissances sur le fonctionnement écologique et hydrologique du complexe tourbeux du Lac d'en Bas de la Godivelle.

Les principales conclusions des études menées précédemment montrent que :

- les niveaux de nutriments sont restés assez faibles dans le Lac d'en Bas pendant longtemps grâce au rôle de filtre de la tourbière amont ;
- la conservation de la tourbière en bon état est dépendante de la qualité de l'eau du lac,
- la dynamique actuelle montre une amplification du processus d'enrichissement en nutriments (phosphore, azote).

Des signes d'eutrophisation sont donc constatés sur le Lac d'en Bas. Si le fonctionnement des zones humides, par le biais d'autres études, commence à être bien appréhendé, les relations de ces zones humides avec l'ensemble de leur bassin versant restent obscures et peu connues.

Afin de cibler des actions de gestion efficaces, un diagnostic hydrologique et fonctionnel sur le bassin versant du Lac d'en Bas est rendu nécessaire.

Travaux réalisés

Une étude a été réalisée afin de définir le fonctionnement hydrologique et fonctionnel du bassin versant du Lac d'en Bas à La Godivelle et doit aboutir d'ici fin 2015 à la proposition de mesures pour préserver la qualité de l'eau et des zones humides.

Ainsi le bassin versant a pu être caractérisé précisément à travers :

- La description de 23 affleurements de sols, de 108 sondages pédologiques, le pointage GPS du réseau hydrographique, des drains artificiels et des émergences.
- L'estimation des charges trophiques et des nutriments : cartographie des types de sources et description de la végétation pendant l'été 2014.
- La construction des flux hydriques par réalisation de plusieurs cartes : carte morphostructurale, carte des

formations superficielles et unités morphopédologiques, carte des contributions relatives des sous bassins versants, carte des chemins référentiels d'écoulement de surface et de subsurface (diffus ou concentrés).

- La mise en place de piézomètres.
- La détermination de la relation entre le type de végétation et les écoulements.

Les conditions du bassin versant de La Godivelle (alt. >900m) sont favorables à la formation d'andosols. Ces andosols sont très fragiles au tassement, à l'orniérage et à l'érosion. Ces sols peuvent stocker beaucoup d'eau mais leur déstructuration est irréversible en cas de sécheresse. Si le sol est compacté il devient fluide (boue). Le phosphore se fixe aux particules du sol.

L'érosion est une des causes possibles de transfert de phosphore sur le bassin de La Godivelle (950 ha). L'érosion anthropique (principalement liée aux pratiques agricoles) est plus impactante que l'érosion naturelle (neige), les zones sont moins nombreuses mais plus grandes en surface. 15 % des formes d'érosion sont connectées au réseau hydrographique (transferts rapides).

Les relevés réalisés en 2014 montrent des niveaux en nutriments élevés au niveau des sources. Toutes les émergences concentrées sont riches en nutriments.

Des analyses complémentaires menées en 2015 doivent permettre de mieux comprendre les flux de nutriments à l'échelle du bassin versant.

En parallèle un diagnostic agricole a été engagé en 2015. L'enquête sera restituée de façon individuelle et le résultat à l'échelle du bassin de façon collective. Ce sera l'occasion de voir avec les agriculteurs quelles actions pourraient être mises en œuvre le cas échéant, pour répondre aux problématiques identifiées (érosion, fertilisation, etc.).

Les actions envisageables à la suite de l'étude sont : déplacement du cheminement du bétail et de clôtures, mise en défens de secteurs sensibles, amélioration des conditions de fertilisation.

Renaturation de la gravière de Carlux

Commune de
Saint-Julien-de-Lampon (24)

Maître d'ouvrage
EPIDOR



Récemment exploité intensivement dans le cadre de production de granulats, le site de l'ancienne sablière de Carlux s'est désormais mué en un vaste plan d'eau de 10 hectares. Le site est aujourd'hui potentiellement menacé par un risque de capture à l'origine de sérieuses perturbations pour le fonctionnement du cours d'eau (piégeage des sédiments) qui présente déjà un fort déficit de sa charge solide.

Une étude de conception-projet a permis de préciser les perturbations écologiques ainsi que les principaux dysfonctionnements et enjeux du site. Les aménagements proposés (opération de terrassement, démantèlement et évacuation des infrastructures) ont pour principal objectif de limiter le risque de capture de l'ancienne sablière des Borgnes de la Vigerie par les eaux de la Dordogne.

Renaturation de la gravière d'Altillac

Commune
d'Altillac et de
Beaulieu-sur-Dordogne (19)

Maître d'ouvrage
EPIDOR



D'une surface supérieure à 7 hectares, cette gravière offre un paysage totalement artificialisé et banalisé, colonisé entre autre par les espèces héliophiles de friche, souvent exotiques, parfois invasives comme le Robinier et le Buddleia.

Une étude de conception-projet a été réalisée afin de restaurer la gravière via des travaux de remodelage et de terrassement des berges (des surfaces en déblai/remblai) ainsi que la recréation d'habitats alluviaux (ripisylves, mégaphorbiaies, grèves) par terrassement.

Restauration de la confluence Ouyse Dordogne



Commune de
Lacave (46)

Maître d'ouvrage
SMPVD

La fermeture progressive et la déconnexion du bras mort qui se raccorde à la Dordogne au niveau de la confluence (appauvrissement de la biodiversité et faiblesse de la circulation piscicole) est une des principales problématiques diagnostiquées sur le site. Par ailleurs, ce tronçon de la rivière, à la fois très fréquenté par les canoës, et particulièrement accidentogène ne permettait pas en l'état une intervention rapide des secours.

Le travail de restauration engagé dans ce secteur de rivière a conduit à supprimer un merlon de matériaux en bordure de Dordogne au niveau de la confluence, et à abaisser l'entrée du chenal de 50cm sous le niveau d'étiage.

Renaturation d'une berge de la rivière Dordogne



Commune de
Vézac (24)

Maître d'ouvrage
SMETAP

Sur la rive droite de la Dordogne, au niveau de Vézac, la berge a été confortée à l'aide de remblais sauvages (blocs rocheux, éléments métalliques, gravats...) sur deux linéaires de près de 20 mètres chacun. Outre les problèmes de sécurité, cet aménagement sauvage a entraîné un appauvrissement de la végétation et un dysfonctionnement de la continuité ripicole.

Les travaux de désartificialisation puis de renaturation des tronçons de berge concernés, en plus de leur intérêt écologique, ont permis d'augmenter la sécurité du site et de le rendre visuellement plus agréable pour les usagers de la rivière.

Aménagement des bras de Basteyroux sur la Maronne

Commune
d'Argentat (46)
Maître d'ouvrage
EPIDOR

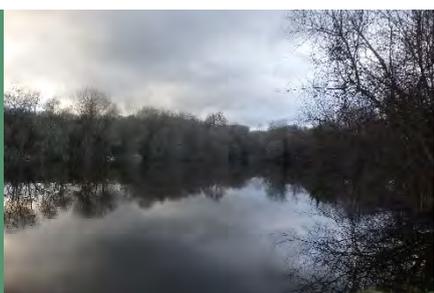


Les « bras de Basteyroux » sur la Maronne représentent un des sites les plus sensibles aux problématiques de piégeage piscicole à la suite d'éclusées. C'est par ailleurs, une zone de reproduction fortement appréciée des géniteurs de salmonidés.

Une étude de conception-projet a été réalisée dans une perspective de restauration écologique des bras vifs de cette partie de la Maronne afin de les rendre moins sensibles aux phénomènes d'éclusée.

Renaturation et mise en valeur pédagogique de la gravière de la Feyrie Nord

Commune de
Saint-Viance (19)
Maître d'ouvrage
Commune de
Saint-Viance



En 2010, la commune de Saint-Viance a acquis une ancienne gravière d'extraction située en lit majeur de la Vézère au niveau du lieu-dit de la Feyrie Nord. Cette ancienne zone d'activité de 2,6 hectares présente un potentiel écologique intéressant, et par ailleurs la collectivité ambitionne de valoriser le site et de l'ouvrir au public.

Une étude a été lancée afin de définir à la fois un projet de renaturation écologique de la gravière, couplé à un projet de valorisation pédagogique de la zone humide (espace support pour le public scolaire et touristique de la commune).

Restauration de la tourbière de Crespy Greloux

Communes de
Bagnols (63)
Maître d'ouvrage
CEN Auvergne



La tourbière de Crespy Greloux constitue une importante zone humide de 12 hectares ayant subi par le passé des pressions importantes (drainage et recalibrage de cours d'eau) et subissant encore aujourd'hui une pression agricole forte (busage de cours d'eau et abreuvement direct).

Afin de restaurer des écoulements de surface plus naturels au sein de la tourbière, l'opération a consisté à la fois à poser une clôture le long des berges afin de les protéger du piétinement des bêtes, à réaliser des plantations sur les berges du ruisseau anciennement recalibré afin de diversifier la végétation rivulaire et à réaménager les passages anciennement busés. L'opération a conduit également à élaborer une notice de gestion pastorale spécifique à la tourbière et au cours d'eau.

Acquisition de zones humides sur le territoire du PNRPL et le BV de la Nizonne

Communes de Sainte-
Croix-de-Mareuil, Monsec,
Saint-Pierre-de-Frugie,
Firbeix, Saint-Sulpice-de-
Mareuil, Rudeau-Ladosse
(24) et de Combiers (16)
Maîtres d'ouvrages
Communes et SEPANSO



Les zones humides de la vallée de la Nizonne sont menacées par différents facteurs tels que la déprise agricole, le drainage et la populiculture. Ce secteur du bassin de la Dordogne est d'ailleurs considéré par l'Agence de l'eau Adour-Garonne comme un territoire prioritaire pour mettre en œuvre des actions de préservation de ces milieux sensibles.

Dans le cadre de l'opération, 17 hectares de zones humides ont été acquis avec l'objectif d'assurer la protection des habitats et des espèces remarquables présents sur ces territoires Natura 2000.

Éffacement d'obstacles stratégiques à la continuité écologique et la création de frayères



Pour accomplir leur cycle de vie, certains poissons doivent être en capacité d'effectuer des migrations. Les grands migrateurs doivent ainsi effectuer des allers-retours entre la mer et la rivière (saumon, aloses, lamproies, anguille, esturgeon). D'autres espèces (truite, brochet...) doivent simplement pouvoir se déplacer au sein de la rivière pour rejoindre leurs zones de reproduction.

Dans beaucoup de cas, ces déplacements sont entravés par la présence d'obstacles. Les obstacles les plus problématiques sont souvent les ouvrages hydroélectriques, qui gênent la remontée des poissons, et qui menacent les poissons lorsqu'ils doivent traverser les turbines pour dévaler. Dans le bassin de la Dordogne, 40% des habitats historiques des poissons migrateurs sont ainsi devenus inaccessibles. Cette part représente 70% des habitats historiques du saumon.

Pour compenser cette perte, IBD accompagne les démarches de reconquête de la continuité écologique sur les axes migratoires où des possibilités techniques existent : Dronne, affluents de la Dordogne, Corrèze, Isle... ainsi que les actions d'aménagement de frayère qui peuvent constituer une solution alternative intéressante.

Participer à la reconquête des axes migratoires du bassin versant

Comme tous les fleuves il est important que la Dordogne puisse en continu réajuster son transport solide à la réalité des débits. Le blocage par les barrages de nouveaux apports sédimentaires provenant de l'amont du bassin et la diminution des capacités de remobilisation des sédiments de berges provoquent localement (surtout à l'aval immédiat des barrages) des situations de déficit qui déséquilibrent hydrauliquement la rivière. La Dordogne a surtout subi de nombreuses extractions de graviers, son niveau s'est abaissé et ses seules sources de transport sédimentaire sont issues du travail qu'elle effectue sur ses berges.

Elle a ensuite été fixée par des enrochements nombreux qui ne lui permettent plus de s'équilibrer dans de bonnes conditions et qui se traduisent aujourd'hui par des modifications du cours ayant des effets négatifs sur la dynamique fluviale comme à l'embouchure de l'Ouyse pratiquement déconnectée du cours principal. Il est important qu'elle retrouve la possibilité de travailler ses berges et de divaguer en toute liberté sans nuire aux propriétés riveraines.

Création de la frayère de Neuvic



Neuvic d'Ussel - Corrèze

Maîtres d'ouvrage :
FDAPPMA 19 et AAPPMA la truite Neuvicoise

En Corrèze, dans les eaux du lac de retenue de la Triouzoune, une des plus grandes frayères à brochets d'Europe a vu le jour suite à l'action conjointe de la FDAPPMA 19 et de l'AAPPMA Neuvicoise

Le plan d'eau de Neuvic (ou lac de la Triouzoune) fait l'objet d'un multi-usages (loisirs nautiques, pêche de loisirs, valeur paysagère) mais constitue aussi un lieu de vie pour des espèces piscicoles caractéristiques des plans d'eau ou des zones à moindre courant. Le brochet, espèce protégée au niveau national, fréquente ce plan d'eau et se reproduit entre janvier et mars dans les secteurs les moins profonds du plan d'eau. La queue de retenue de barrage sur la Triouzoune (lac de Neuvic) présente des pentes douces et des profondeurs faibles qui permettent le développement d'herbiers propices pour constituer des supports à la fraie des brochets. Cependant, le marnage subit sur ce secteur du fait de la production hydroélectrique par éclusées (lâcher d'eau à l'aval qui provoque la baisse du plan d'eau) impacte la fonctionnalité de ces zones de frayères (assèchement des œufs ou support de ponte rendu inaccessible). La richesse et la production piscicole du plan d'eau est alors affectée.

Travaux réalisés

L'objectif principal de cette opération est de créer des zones de frayère fonctionnelles pour les brochets en amont de la digue. Le projet consiste donc à fermer la queue de retenue de part et d'autre d'une île existante (au sud du lieu-dit le Coudeil) à l'aide de deux digues et de créer ainsi, par surcote, un plan d'eau.



Cette digue permet maintenant d'isoler la partie amont et de la rendre moins sensible aux variations de niveau. Cet aménagement devrait permettre d'éviter des assèchements de frayères et des perturbations au moment de la reproduction. Avec cet aménagement le Lac de la Triouzoune dispose maintenant de la plus grande zone de frayère à brochet de France en contexte de retenue de barrage hydroélectrique. Ce type d'aménagement pourrait être envisagé sur d'autres retenues de barrages où la topographie est propice.



Supports favorables à la fraie du brochet en zone peu profonde (source : ECOGEA)



Brochet s'apprêtant à frayer en zone peu profonde (source : ECOGEA)

Recharge en gravier d'un cours d'eau en déficit sédimentaire



Laroquebrou - Cantal

Maîtres d'ouvrage :
FDAPPMA 15 et AAPPMA

À travers l'apport de granulats propices à la reproduction des salmonidés, la FDAPPMA du Cantal a souhaité compenser la rupture du transit sédimentaire liée à la présence des barrages en amont.

La Cère est un haut lieu de la pêche à la truite fario sauvage et est gérée patrimoniallement sur l'ensemble de son cours.

La présence de deux barrages hydroélectriques importants sur son cours en amont de Laroquebrou (barrages de Saint-Etienne-Cantalès et Nèpes) induit une rupture du transit sédimentaire naturel amont-aval. Le cours d'eau subit à l'aval des ouvrages un déficit d'apport sédimentaire. Le transit des sédiments est pourtant indispensable pour la qualité des habitats de reproduction des salmonidés.

Travaux réalisés

L'objectif des travaux est de restaurer un site pour la reproduction des salmonidés en apportant des graviers de 0,5 à 5 cm de diamètre dans une zone favorable en termes de vitesse d'écoulement et de hauteur d'eau.

Les travaux ont consisté à apporter des graviers roulés sur une surface d'environ 1500 m².

Cette surface nouvelle de frayère devrait permettre de conforter et restaurer une bonne dynamique de population de truites sauvages.

Des travaux similaires menés sur la Maronne et des affluents de la Rhue ont démontré la pertinence de ce type de travaux puisque les frayères sont utilisées immédiatement après les interventions.



Belle truite sur une zone aménagée
(source : ECOGEA)



Travaux d'apport de granulats (Source : ECOGEA)



La granulométrie déposée reconstituant une frayère favorable aux salmonidés.

Aménagement du seuil du moulin de Nicolet sur la Tarentaine



Champs-sur-Tarentaine-Marchal - Cantal

*Maîtres d'ouvrage :
FDAPPMA 15 et AAPPMA*

Afin de rétablir la continuité écologique de la Tarentaine, la fédération de pêche du Cantal s'est portée maître d'ouvrage de l'étude et des travaux d'aménagement du seuil du Moulin de Nicolet

La Tarentaine, cours d'eau des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, long de 28 km possède un bassin versant de 190 km². Affluent de la Rhue, elle-même affluent de la Dordogne. Avec 19 km de tronçon court-circuité du fait de la présence d'un barrage de dérivation à l'amont, c'est 67 % de son linéaire qui se trouve artificialisé au niveau du régime des débits et des apports sédimentaires. À cette artificialisation hydraulique et sédimentaire s'ajoute la présence d'ouvrages transversaux qui limitent les possibilités de déplacement pour les espèces piscicoles en particulier.

Sur la Tarentaine, les obstacles non naturels à la continuité écologique sont au nombre de quatre, depuis l'aval vers l'amont, le seuil du Moulin de Nicolet, la microcentrale hydroélectrique de Marchassou, un seuil en amont du Pont du Diable et le barrage de Brumessanges (dans le Puy-de-Dôme, géré par EDF et associé à la concession de la Haute-Tarentaine).

Le seuil du Moulin de Nicolet sur la Tarentaine est très difficilement franchissable à la remontée des poissons, lorsque les conditions hydrologiques sont favorables, et infranchissable le reste du temps. L'autorisation de la microcentrale de Marchassou vient d'être renouvelée. Le barrage doit être équipé de dispositifs fonctionnels pour la montaison des poissons, la dévalaison est possible. Le barrage de Brumessanges est un obstacle à la continuité écologique, tant pour les espèces que pour les sédiments.

Le seuil du Moulin de Nicolet constitue donc le premier obstacle sur la Tarentaine jusqu'au barrage de Brumessanges situé à 19 kilomètres de la confluence entre la Rhue et la Tarentaine.

Travaux réalisés

Les travaux consistent à effacer le seuil, cette action couplée à des actions d'apports de granulats pour reconstituer des frayères à l'amont permet aujourd'hui d'améliorer la fonctionnalité biologique de la Tarentaine aval (5ème plus grand tronçon court-circuité du bassin de la Dordogne).



Exemple type d'axe de rivière réouvert (source : BIOTEC)

Création de frayères à salmonidés sur le secteur des quais d'Argentat

Commune
d'Argentat (19)
Maître d'ouvrage
EPIDOR



L'installation des barrages sur la Haute Dordogne a supprimé l'accès à la grande majorité des sites historiques de reproduction du saumon. Ces barrages ont également modifié les dynamiques fluviales et la morphologie de la rivière, en particulier sur les tronçons à l'aval direct des ouvrages, rendant ainsi le lit de la rivière impropre à la reproduction des poissons migrateurs.

Une étude a été engagée afin d'analyser les moyens de compenser le blocage du transit sédimentaire par les barrages en apportant dans la rivière des granulats favorables à la reproduction des salmonidés.

L'étude a permis de concevoir le projet de réintroduction de granulats dans la rivière (analyse de la topographie, du fonctionnement hydraulique, des forces de charriage...).

Renaturation de la rivière Corrèze dans Tulle

Commune
de Tulle (19)
Maître d'ouvrage
Communauté d'agglomération de Tulle



Dans le secteur de Tulle, zone de confluence entre la Corrèze et la Saint-Bonnette, la Corrèze est fortement anthropisée. Dans ce secteur urbain, plusieurs seuils fragmentent la rivière, déjà complètement endiguée par des perrés verticaux.

Ce processus de chenalisation entraîne une banalisation du milieu et surtout une discontinuité écologique entre l'amont et l'aval. Cette fragmentation est encore accentuée par des étiages sévères durant lesquels la rivière ne présente plus les conditions nécessaires au maintien des salmonidés.

Une étude a été engagée afin de concevoir un projet de renaturation de la rivière Corrèze visant à rétablir ses fonctions écologiques tout en tenant compte de la sécurité des biens et des personnes.

Quatre tronçons ont été distingués et pour chacun d'eux il a été proposé un programme de renaturation échelonné dans le temps.

Création de frayères alose-lamproie entre Mauzac et Bergerac

Communes de la
Dordogne
Maître d'ouvrage
EPIDOR



Les barrages du Bergeracois, bien qu'équipés de passes à poissons, restent difficiles à franchir pour certaines espèces, en particulier les aloses. Une partie des poissons reste bloquée à l'aval immédiat des ouvrages, dans des secteurs où l'on observe un déficit d'habitats favorables à la reproduction qui sont là aussi la conséquence du blocage qu'exercent les barrages sur le transport sédimentaire.

Comme pour le secteur d'Argentat, une étude a été engagée afin d'analyser les moyens de compenser le blocage du transit sédimentaire par les barrages en apportant dans la rivière des granulats favorables à la reproduction des espèces ciblées.

Restauration de la continuité écologique sur la Dronne en aval de Brantôme

La Dronne entre
Brantôme et Coutras
Maître d'ouvrage
EPIDOR



La Dronne a été classée en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, ce qui impose aux propriétaires d'ouvrages qualifiés de difficilement franchissables de rétablir la continuité écologique dans un délai de 5 ans.

Pour aider les propriétaires à faire face à cette nouvelle réglementation et parce que la restauration de la continuité écologique est une priorité sur la Dronne, une étude groupée a été lancée afin d'identifier des solutions de franchissement pour les poissons sur les ouvrages hydrauliques situés en aval de Brantôme.

Cette étude a permis de mettre à disposition des 22 propriétaires adhérents à la démarche un projet individuel d'aménagement en accord avec la nouvelle réglementation et l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement (études d'incidences, dossier loi sur l'eau...).

Acquisition et restauration de la continuité écologique du cours d'eau le Barailler

Commune de Saint-Pierre-d'Eyraud (24)

Maître d'ouvrage
Syndicat des 3 bassins



Les cours d'eau de l'Eyraud et du Barailler représentent des enjeux piscicoles importants notamment pour l'Anguille. Ces deux cours ont été aménagés de plusieurs petits ouvrages hydrauliques qui ne permettent pas la continuité écologique (certains classés en Zone d'Action Prioritaire Anguilles).

Les travaux ont consisté à effacer totalement deux seuils (Coutou et Chateau) pour assurer la libre circulation des sédiments et de toutes les espèces piscicoles.

L'opération permettra à terme la restauration de la continuité écologique sur un linéaire de 15 km, d'un affluent direct de la Dordogne disposant d'un intérêt fort pour plusieurs poissons migrateurs.

Restauration de la continuité écologique du réseau hydrographique de la Haute Dronne

Communes de Bussière-Galant, Dournazac, Firbeix, Miallet, St-Saud Lacoursière, Champs-Romain et St-Pardoux-la-Rivière

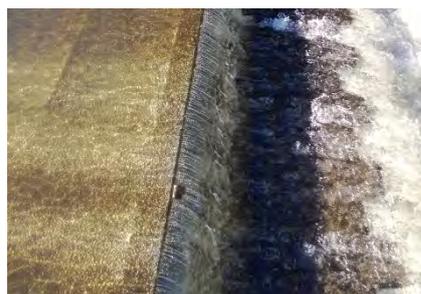
Maître d'ouvrage
PNR-Périgord Limousin



En 2005, un inventaire de la moule perlière a été réalisé sur la Haute Dronne. Il a permis d'identifier 15 000 individus, soit la plus grosse population française. La Moule perlière est une espèce d'intérêt communautaire, classée en danger critique d'extinction. Elle fait l'objet d'un Plan National d'Actions depuis 2013.

Le programme de restauration de la continuité écologique vise à la fois des travaux sur les principaux obstacles présents sur la Dronne et la Haute Dronne (passages busés, seuils, plans d'eau), ainsi qu'à mettre en place une ferme aquacole d'élevage de moule perlière afin de renforcer les populations dans le milieu naturel.

Effacement du seuil de la Coste Mauve



Commune de Mauriac (15)

Maître d'ouvrage
Commune de Mauriac

Le cours d'eau l'Auze, affluent direct de la Dordogne dans le Cantal, est occupé par plusieurs ouvrages qui ne permettent pas la continuité écologique. Le seuil de la Coste Mauve est totalement infranchissable à la remontée des poissons, quelles que soient les conditions hydrologiques.

Les travaux d'effacement du seuil et de renaturation des berges aux abords de l'ouvrage permettront la restauration de la continuité écologique et doubleront le potentiel d'habitats de fraies accessibles pour les salmonidés.

Restauration de la libre circulation sur le Foulissard



Communes de Chenail-ler-Marscheix et de Monceaux-sur-Dordogne (19)

Maître d'ouvrage
FDAAPPMA 19

Le ruisseau du Foulissard en amont direct de sa confluence avec la Dordogne est traversé par un pont dont le radier est difficilement franchissable par les poissons.

Les travaux engagés sur la partie basse du ruisseau (fractionnement du dénivelé, aménagement de cinq petits prébarrages, enrochements de berges) ont permis de rendre le cours d'eau franchissable et d'ouvrir l'accès aux zones favorables à la reproduction des salmonidés, recensées sur ce ruisseau.

Restauration de la libre circulation sur la Souvigne



Communes de Saint-Chamant (19)

Maître d'ouvrage
FDAAPPMA 19

La Souvigne est un affluent rive droite de la Dordogne qui présente un intérêt fort en matière piscicole notamment parce qu'elle offre de nombreuses zones favorables à la reproduction des Salmonidés.

Les travaux engagés ont consisté à araser partiellement le seuil de l'Echaunie, un des principaux points noirs du cours d'eau en termes de continuité piscicole. La libre circulation piscicole a été restaurée sur la Souvigne et les migrateurs amphihalins ont désormais accès à des zones favorables à leur reproduction.



Les grandes retenues de barrage récupèrent les apports issus parfois de bassins versants importants. Des matières diverses apportées par les cours d'eau peuvent s'y décanter et s'y stocker, notamment dans les sédiments : azote, phosphore, métaux, polluants. La concentration de ces matières peut engendrer des problèmes, en cas de phénomènes de relargage ou en cas de remobilisation, lors d'interventions sur les sédiments par exemple.

Une des voies de travail pour limiter les problèmes de stockage est d'intervenir à la source en réduisant les apports. En ce qui concerne les nitrates et surtout le phosphore, qui constituent les principaux apports dans les grandes retenues de la Dordogne, ils sont essentiellement issus des effluents d'élevages situés dans les territoires amont.

Des programmes expérimentaux ont été mis en place pour aider les exploitations agricoles à mieux maîtriser et à limiter les flux polluants. Il s'agit de réaliser des diagnostics à différentes échelles, du bassin versant à l'exploitation agricole voire à la parcelle, si nécessaire d'adapter les dispositifs de stockage des effluents et enfin de développer des modalités d'épandage qui maximisent l'assimilation par les sols et limitent le transfert vers les cours d'eau. Cela semble constituer la solution la plus efficace aux problèmes d'accumulation dans les retenues. L'association IBD accompagne ce type de programmes pour une meilleure maîtrise des effluents.

Diagnostic en amont de St-Étienne-Cantales



Bassin amont de la Cère - Corrèze

Maître d'ouvrage : CABA, Communauté de communes Gorges Haute Dordogne, AAPPMA Neuvic

La retenue de Saint-Étienne-Cantalès est aujourd'hui considérée en état médiocre : la qualité de ses eaux, et notamment de ses sédiments, met en évidence une importante concentration en nutriments à l'origine d'importants développements de cyanobactéries pouvant compromettre les usages (baignade et autres activités nautiques).

Différentes études, telles que les profils de baignade réalisés au niveau de la retenue de Saint-Étienne-Cantales, préconisent de travailler à la réduction des pollutions diffuses à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Les résultats du suivi de la qualité des eaux montrent l'importance des pollutions diffuses d'origine agricole par rapport aux pollutions d'origine domestique et industrielle.

Ainsi, pour lutter contre l'eutrophisation de la retenue et garantir le maintien des activités de loisirs, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a souhaité porter un diagnostic des pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin de la Cère en amont de la retenue de Saint-Étienne-Cantalès. Ce diagnostic, confié à la Chambre d'agriculture du Cantal, poursuit les démarches engagées dans le cadre du Contrat de rivière Cère sur l'assainissement domestique et industriel, et vient compléter l'étude agro-environnementale en cours suite au classement « captage Grenelle » d'une prise d'eau sur l'Authre. L'objectif est d'aboutir à la définition d'une stratégie, puis à la construction d'un programme d'actions agricoles partagé avec les exploitants du bassin.



Épandage hivernal.

Réalisation

Une première phase de diagnostic a été menée courant 2014. Outre les classiques présentations en comités de pilotage, des réunions locales organisées au démarrage et à la fin de la phase de diagnostic ont permis de rassembler plus de 70 exploitants.

Ensuite, afin d'asseoir l'étude sur des informations précises et locales, le travail de diagnostic a d'abord consisté à réaliser une enquête individuelle auprès de 60 exploitations (soit environ 16% de la surface agricole du bassin) représentatives de l'agriculture du bassin (en plus des 30 du bassin de l'Authre). Ce travail a permis d'extrapoler les résultats obtenus à l'ensemble du bassin.

Ce diagnostic met en avant de fortes contraintes vis-à-vis de l'épandage sur la partie amont du territoire (fortes pentes, réseau hydrographique très dense...), des problèmes liés à la gestion des effluents liquides (capacités de stockage insuffisantes, non-respect des règles et bonnes pratiques d'épandage) et localement des excédents en termes d'apports de phosphore. Pour la partie aval, le diagnostic met également l'accent sur une problématique d'accès direct des animaux dans les cours d'eau.

Sur la base de ces conclusions, le programme d'actions envisagé est construit selon quatre grands axes :

- aide au changement de pratiques,
- accompagnement technique et réglementaire,
- aides à l'investissement,
- animation générale du programme.

Un premier chiffrage présenté en juin 2015 avance une enveloppe de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

Accompagnement des exploitants agricoles sur le bassin du Chavanon



Bassin versant du Chavanon – Puy-de-Dôme, Corrèze

Maître d'ouvrage : FR CIVAM Auvergne et Limousin

Pour améliorer la situation du Chavanon, plusieurs pistes sont prospectées, toujours à titre expérimental, visant à mobiliser le monde agricole via ses organisations et ses conseils. Les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) par exemple.

Face au constat d'un état écologique « moyen à mauvais » de certaines masses d'eau du bassin du Chavanon, et dans la continuité du contrat de rivière Haute Dordogne achevé en 2011, les acteurs de ce bassin ont souhaité réagir en s'engageant dans le cadre d'un Contrat Territorial coordonné et animé par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

En effet, les déclassements de cours d'eau sont dus en grande partie à une pression agricole sensible sur le bassin : piétinement de berges et du lit mineur, drainage de zones humides... Même s'il s'agit le plus souvent de perturbations mineures et localisées, leur accumulation et leur forte densité contribuent grandement à la dégradation des milieux aquatiques.

Ainsi, les FRCIVAM (Fédérations Régionales des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) d'Auvergne et du Limousin se sont engagées à mettre en place une action expérimentale visant à accompagner les exploitants agricoles dans la construction de systèmes respectueux de la ressource en eau.

Cette démarche, initiée début 2015 par une étape de communication et de promotion, porte déjà ses fruits : suite à une première réunion organisée le 2 avril 2015, qui a permis de rassembler une vingtaine d'exploitants, certains d'entre eux se sont d'ores et déjà montrés volontaires pour intégrer la réflexion et bénéficier d'un diagnostic d'exploitation.

Le dispositif prévoit en effet la réalisation de diagnostics à l'échelle de l'exploitation et l'organisation de journées de formation, d'échanges ou de visites d'exploitation. Il s'agit d'une démarche ascendante visant à fournir aux agriculteurs les clés leur permettant de construire par eux-mêmes leur système de production. Il est difficile pour l'instant d'en évaluer l'efficacité.



Diagnostic des exploitations agricoles bassin Tarentaine

Bassin versant amont de la Tarentaine

*Maître d'ouvrage
PNR-Volcans d'Auvergne*



Le diagnostic prioritaire au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ainsi que le profil baignade réalisé sur la retenue de Lastioules ont mis en évidence la nécessité de travailler à la réduction des pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant de la Tarentaine.

Une étude de diagnostics agricoles à l'échelle du bassin versant a été réalisée par les Chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal qui ont rencontré et diagnostiqué 40 exploitations.

En parallèle, une campagne a été conduite par le CEN Auvergne pour sensibiliser les propriétaires sur l'intérêt de préserver les zones humides et sur la nécessité d'appliquer des principes de gestion pour maintenir ces milieux fragiles (courriers et journées d'information à destination des propriétaires de zones humides ainsi que des accompagnements et recommandations à la parcelle)

Restauration de la qualité écologique du bassin de Manzac pour limiter les impacts sur le Lac de la Triouzoune

Bassin versant amont de la Tarentaine

*Maîtres d'ouvrage
Communauté de
communes Gorges Haute
Dordogne, AAPPMA Neuvic*



Le lac de la Triouzoune abrite des zones de baignade à forte valeur ajoutée qui assurent une part importante de l'activité économique locale. Pour autant, les analyses réalisées sur lac de la Triouzoune ont montré une qualité de l'eau dans un équilibre fragile, facilement influençable par des apports ponctuels ou accidentels.

Le projet a consisté à améliorer la qualité de l'eau du lac et à réhabiliter les capacités d'autoépuration du bassin de Manzac à travers la mise en défens en 2014 de 350 mètres linéaires de cours d'eau (17% du linéaire piétiné du bassin) mais aussi la sensibilisation des propriétaires riverains aux pratiques sylvicoles respectueuses des milieux aquatiques.

Le désenvasement et divers aménagements sur l'étang du Maury ont également permis de restaurer son rôle de « tampon » et d'optimiser son potentiel écologique.



Développer la dynamique de la Réserve de Biosphère



Le 11 juillet 2012, l'UNESCO inscrit le bassin de la Dordogne dans le réseau mondial des Réserves de biosphère reconnaissant ainsi son caractère exceptionnel au niveau écologique, paysager, culturel et sociétal.

Partenaire fort de la Réserve de biosphère, IBD s'associe à de nombreuses actions destinées à renforcer le lien entre l'environnement du territoire et les domaines soutenus par l'UNESCO, en particulier la culture, la recherche et l'éducation.

Il s'agit de

- contribuer à la production de connaissances sur des thèmes majeurs de la Réserve de Biosphère,
- participer au développement de projets liant à chaque fois que cela est possible culture et environnement,
- contribuer aux actions d'animation, de communication et de pédagogie de la Réserve de biosphère.
- soutenir l'émergence de la destination touristique Vallée de la Dordogne à travers le "Contrat de destination" signé avec le Ministère des affaires étrangères et du développement international.

Région Limousin
Maître d'ouvrage
Bois Lim



Selon les techniques utilisées, la sylviculture et les travaux forestiers peuvent nuire aux milieux aquatiques. L'activité sylvicole reste cependant une activité économique vitale pour le territoire, qu'il est indispensable d'inscrire dans une démarche de développement durable, notamment plus respectueuse des milieux aquatiques.

Le guide réalisé a permis de recenser les pratiques sylvicoles qui préservent le milieu aquatique tout en permettant la poursuite de l'activité.

Pour que ces bonnes pratiques soient connues, comprises et appliquées sur le terrain, le guide a été diffusé auprès des différents acteurs des milieux aquatiques et forestiers. Par ailleurs, 6 journées de formations ont été proposées aux professionnels qui interviennent directement sur le terrain (entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, ouvriers des coopératives forestières et techniciens rivières).

Aménagement pédagogique du marais de Groléjac

Commune de Groléjac (24)
Maître d'ouvrage
Communauté de
communes du canton de
Domme



Le marais de Groléjac est une des rares zones humides palustres du département de la Dordogne, et sûrement une des trois plus intéressantes avec la vallée marécageuse des Beunes et les tourbières alcalines de Vendoire.

Dans le cadre des travaux d'aménagement, un parcours de 800 mètres de platelage, agrémenté de panneaux pédagogiques, a été installé au travers du marais. Un espace de reproduction du brochet et un lieu de nidification des fauvettes aquatiques ont aussi été créés.

Le marais de Groléjac est aujourd'hui un lieu récréatif et pédagogique qui permet de sensibiliser le public sur le fonctionnement et l'intérêt écologique et social d'une zone humide

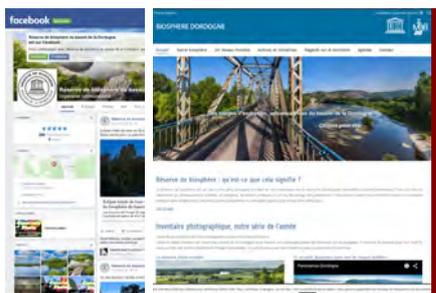
Bassin Dordogne
Maître d'ouvrage
EPIDOR



Le comité MAB France a lancé une collection de livres de recettes des réserves de biosphère dont le but est de montrer, au travers de la cuisine et des produits de terroir, que la gastronomie est liée à la diversité des paysages, eux-mêmes façonnés par les interactions entre les hommes et la nature. Le premier ouvrage de cette collection est réalisé sur le bassin de la Dordogne.

Il s'agit dans ce livre, de valoriser les territoires du bassin, ceux qui y vivent et y travaillent en créant un environnement favorable au maintien des activités et des paysages. Il sera ainsi question de la gastronomie (produits du terroir), des usages (élevage, agriculture, viticulture...) et de l'art de vivre (pêche, chasse, convivialité...), qui sont largement le fruit du contexte fluvial.

Mise en place d'un site internet biosphère et arrivée sur les réseaux sociaux



Bassin Dordogne
Maître d'ouvrage
EPIDOR

Le nouveau site internet de la Réserve de biosphère, mis en ligne début 2015, se veut un outil de communication et d'information grand public sur les activités liées à la Réserve. Il permet notamment de valoriser les diverses démarches territoriales menées sur le bassin ainsi que les partenariats engagés dans le cadre de la Réserve de biosphère.

La présence sur les réseaux sociaux a également été engagée à travers une page Facebook. Elle permet notamment de jouer sur les leviers de l'amusement, de la communication émotionnelle et visuelle (photo, vidéo...) pour compléter l'information scientifique et technique.

Démarche de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel de la commune de Saint Geyrac

Communes de
Saint-Geyrac

Maître d'ouvrage
Mairie Saint-Geyrac



En 2012, l'Association Cistude Nature a réalisé un diagnostic écologique du territoire communal, accompagné de propositions d'actions et de suivis écologiques. La Mairie de Saint-Geyrac a souhaité, avec l'accompagnement de l'Association, poursuivre le recueil de données et les inventaires (faune et flore) sur son territoire avec l'idée de préserver et valoriser le patrimoine naturel de la commune. Une réflexion autour d'un projet de maison de la nature a été lancée dans une optique de sensibilisation du plus grand nombre à la préservation de l'environnement.

Cette opération a permis une meilleure connaissance de la biodiversité communale et de la fonctionnalité des écosystèmes. Le projet a également permis de faire évoluer les usages et les modes de gestion du territoire communal.

Mallette pédagogique Anguille

Communes du 33

Maître d'ouvrage
FDAAPPMA33



L'Anguille européenne, espèce migratrice emblématique, autrefois considérée comme très commune, est désormais « en dehors de ses limites de sécurité biologique ». La sensibilisation aux problèmes de cette espèce et à la régression observée de sa population a donc été identifiée comme un enjeu majeur dans les politiques de préservation de la biodiversité.

La fédération de pêche de la Gironde a développé un outil pédagogique (mallette numérique) destiné à différentes classes d'âge à travers lequel les enfants pourront se familiariser avec le cycle de vie de cette espèce, son milieu ainsi que les dangers qu'elle encourt.

L'opération a permis de sensibiliser le jeune public sur une espèce patrimoniale en danger, de leur montrer le caractère fragile de ce poisson et de leur faire comprendre le fonctionnement de l'écosystème aquatique.

Valorisation du patrimoine naturel de la vallée du Brézou



Commune de Lagraulière
et Chanteix

Maître d'ouvrage
Communauté
d'agglomération de Tulle

Le marais du Brézou est constitué d'une mosaïque d'habitats humides d'environ 80 ha et d'une forêt alluviale de plus de 70 ans, lui conférant un fort degré de naturalité. Attenant au marais, la forêt de Blanchefort constitue un massif boisé de plus de 210 ha traversé par le ruisseau du Brézou. Depuis plusieurs années, Tulle agglo a mis en place un partenariat avec le CEN Limousin dont les objectifs sont de favoriser la préservation et la mise en valeur des deux sites.

Trois sentiers d'interprétation ont été réalisés au sein de la vallée du Brézou. Les aménagements, disposés le long du parcours, sont réversibles et relèvent d'une démarche de développement durable.

L'opération permet à la fois de canaliser les visiteurs sur les sentiers afin de ne pas dégrader le milieu ainsi que de sensibiliser le public sur les richesses patrimoniales du site (élaboration de médias pédagogiques).

Actions de préservation de la Moule perlière et de son habitat



Bassin versant
du Chavanon

Maître d'ouvrage
Limousin Nature
Environnement

La présence de la Moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) est avérée depuis déjà de nombreuses années, sur le bassin versant du Chavanon.

Les données récoltées bien que fragmentaires, ont permis de mettre en évidence la richesse patrimoniale de ce bassin versant et l'intérêt de mener des actions de conservation de cette espèce et de son habitat. Le diagnostic mené en 2011 a permis de recenser 2 871 individus sur un linéaire d'environ 4.7 kms de cours d'eau.

Dans le cadre du contrat territorial Chavanon, une nouvelle étude a été lancée afin d'améliorer les connaissances sur la Moule perlière.

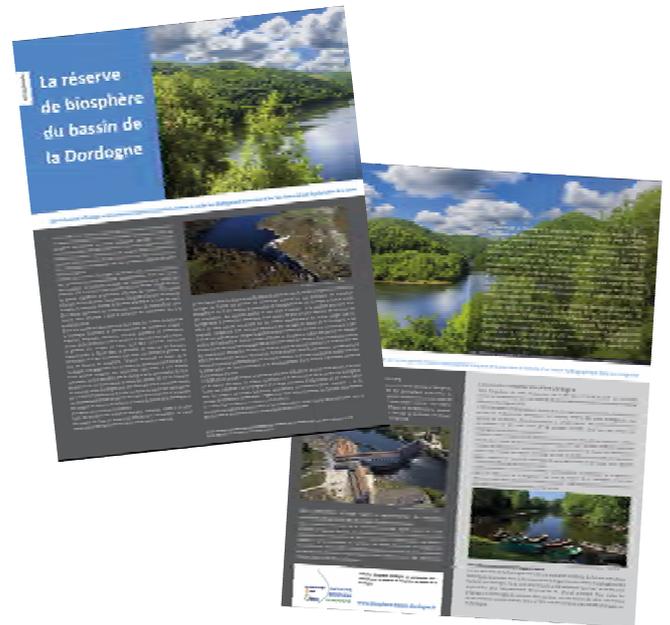
Bassin Dordogne
Maître d'ouvrage
EPIDOR/EDF



Un publireportage dans l'édition n° 77 de la revue du Patrimoine Mondial de l'UNESCO est consacré à la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne et à l'association Initiative Biosphère Dordogne.

Lancé au mois d'octobre 2015, ce numéro traite des meilleures pratiques pour la Convention du patrimoine mondial, la Convention du patrimoine immatériel et les Réserves de biosphère. Il sera notamment distribué lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques qui se tiendra du 30 novembre au 15 décembre 2015. Une distribution globale de la revue papier sera réalisée dans tous les événements officiels des Nations Unies et de l'Unesco ainsi que dans les grands salons internationaux du tourisme.

Cette opération permet de valoriser l'action de l'association IBD ainsi que le partenariat entre EDF et EPIDOR à travers une revue internationale haut de gamme.



UN PARTENARIAT



INITIATIVE BIOSPHERE DORDOGNE

Créée en décembre 2012 par EDF et EPIDOR,
l'association Initiative Biosphère Dordogne
a pour vocation de faire du bassin de la Dordogne
un lieu de démonstration de la capacité des hommes
à concilier leur développement économique et leur bien-être social
avec la préservation de la nature.

L'association Initiative Biosphère Dordogne participe ainsi aux objectifs de la
Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

En trois ans, IBD a soutenu 57 actions,
portées par 31 maîtres d'ouvrage,
pour un montant d'aide total de plus de 2 M€.

Ces actions ont bénéficié de nombreux co-financements,
dont celui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
avec une enveloppe de 2,5 M€.

Elles ont permis de restaurer des bras morts,
des annexes fluviales, l'espace rivière,
d'effacer des obstacles stratégiques à la continuité écologique
et de recréer des frayères...

L'association Initiative Biosphère Dordogne
a aussi soutenu des actions promouvant les valeurs
de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne
ainsi que son animation.

UN PARTENARIAT



**INITIATIVE
BIOSPHERE
DORDOGNE**



Initiative Biosphère Dordogne

Hôtel d'entreprise INITIO, 22 rue du 9 juin 1944, 19000 TULLE

Renseignements : ibdordogne@gmail.com, 05 53 29 17 65